

SÉANCE SPÉCIALE DU 16 OCTOBRE 2023, 19 h.

Lundi, le 16 octobre 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel de Ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi le 16^e jour d'octobre 2023, à 19h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue.
- 2.0 Demandes de dérogation mineure – Position finale
 - 2.1 M. Jean Maltais – 552, 13e chemin du lac Sébastien;
 - 2.2 Mme Sonia Bouchard – 2011, chemin du lac Emmuraillé.
- 3.0 Demandes de dérogation mineure – Position préliminaire
 - 3.1 M. Vincent Thierry (2842-0115 Québec inc.) – 85 et 87, rue de Valais;
 - 3.2 M. Alain Deschenes et Mme Louise Girard – 118, rue de Banff.
- 4.0 PIIA
 - 4.1 M. Dorima Dupuis et Mme Lucie Roussy – 10, rue de Saint-Moritz;
 - 4.2 Gestion Serge Ramsay inc. – 42, rue de Méribel;
 - 4.3 Habitations 32 inc. – 37, 39, 41 et 43, rue du Sommet;
 - 4.4 M. Maxime Boucher-Martin - 141, rue de Sundance;
 - 4.5 M. Maxime Boucher-Martin - 200, rue de Cortina;
 - 4.6 M. Carl Savard et Mme Nathaly Murillo – 150, rue de Sundance;
 - 4.7 M. Louis Deschenes- 40, rue d'Innsbruck;
 - 4.8 M. Alain Deschenes et Mme Louise Girard – 118, rue de Banff;
- 5.0 Processus de remplacement du directeur général.
- 6.0 Période de questions.
- 7.0 Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 13^e jour du mois d'octobre 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

322 - 2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 octobre 2023, 19h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue.
- 2.0 Demandes de dérogation mineure – Position finale
 - 2.1 M. Jean Maltais – 552, 13e chemin du lac Sébastien;
 - 2.2 Mme Sonia Bouchard – 2011, chemin du lac Emmurailé.
- 3.0 Demandes de dérogation mineure – Position préliminaire
 - 3.1 M. Vincent Thierry (2842-0115 Québec inc.) – 85 et 87, rue de Valais;
 - 3.2 M. Alain Deschenes et Mme Louise Girard – 118, rue de Banff.
- 4.0 PIIA
 - 4.1 M. Dorima Dupuis et Mme Lucie Roussy – 10, rue de Saint-Moritz;
 - 4.2 Gestion Serge Ramsay inc. – 42, rue de Méribel;
 - 4.3 Habitations 32 inc. – 37, 39, 41 et 43, rue du Sommet;
 - 4.4 M. Maxime Boucher-Martin - 141, rue de Sundance;
 - 4.5 M. Maxime Boucher-Martin - 200, rue de Cortina;
 - 4.6 M. Carl Savard et Mme Nathaly Murillo – 150, rue de Sundance;
 - 4.7 M. Louis Deschenes- 40, rue d'Innsbruck;
 - 4.8 M. Alain Deschenes et Mme Louise Girard – 118, rue de Banff;
- 5.0 Processus de remplacement du directeur général.
- 6.0 Période de questions.
- 7.0 Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 16 octobre 2023, 19h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

323 - 2023

Demande de dérogation mineure – M. Jean Maltais - 552, 13e chemin du lac Sébastien - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 7 août 2023 de M. Jean Maltais concernant le 552, 13^e chemin du lac Sébastien visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (garage) qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 71.4 mètres carrés, excédant de 2.8 mètres carrés la norme applicable dans le présent cas ;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 56-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 296-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 7 août 2023 de M. Jean Maltais concernant le 552, 13^e chemin du lac-Sébastien en autorisant la construction d'un bâtiment accessoire (garage) qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 71.4 mètres carrés, excédant de 2.8 mètres carrés la norme applicable de le présent cas. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

324-2023

Demande de dérogation mineure – Mme Sonia Bouchard - 2011, chemin du lac Emmurailé - Position finale.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 30 mai 2023 de Mme Sonia Bouchard concernant le 2011, chemin du lac Emmurailé visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment accessoire qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 124.43 mètres carrés, excédant de 14.43 mètres carrés la norme applicable de 110 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 54-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 297-2023 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 30 mai 2023 de Mme Sonia Bouchard concernant le 2011, chemin du lac Emmurailé en autorisant l'agrandissement d'un bâtiment

accessoire qui porterait la superficie totale des bâtiments accessoires à 124.43 mètres carrés, excédant de 14.43 mètres carrés la norme applicable de 110 mètres carrés. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

325-2023

Demande de dérogation mineure – 2842-0115 Québec inc. – 85 et 87, rue de Valais - Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 15 septembre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 85 et 87, rue de Valais visant à régulariser la saillie en façade de chacune de ses propriétés qui excède de .20 mètre la dimension de 1.5 mètre autorisée ;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 74-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 6 novembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue le 15 septembre 2023 de 2842-0115 Québec inc. concernant le 85 et 87, rue de Valais visant à régulariser la saillie en façade de chacune de ses propriétés qui excède de .20 mètre la dimension de 1.5 mètre autorisée. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

326-2023

Demande de dérogation mineure – M. Alain Deschenes – 118, rue de Banff - Position préliminaire.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 7 octobre 2023 de M. Alain Deschenes concernant le 118, rue de Banff visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal empiétant de 2 mètres dans la marge latérale sud de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 75-2023 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique aux fins de consultation sera tenue à cet effet le 6 novembre 2023 à 20h.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue préliminairement en faveur de la demande de dérogation

mineure reçue le 7 octobre 2023 de M. Alain Deschenes concernant le 118, rue de Banff visant à autoriser la construction d'un bâtiment principal empiétant de 2 mètres dans la marge latérale sud de 5 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

327-2023

Demande de permis – M. Dorima Dupuis et Mme Lucie Roussy – Garage – lot 5 913 268 (10, rue de Saint-Moritz) – PIIA.

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 5 913 268 ont soumis les plans d'implantation et de construction pour un bâtiment accessoire (garage isolé) en cour arrière;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, son implantation, sa composition et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 78-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour la construction en cour arrière du bâtiment accessoire (garage) proposé par les propriétaires du lot 5 913 268. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

328-2023

Demande de permis – Gestion Serge Ramsay inc. – Remise - lot 6 366 501 (42, rue de Méribel) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 366 501 a soumis un plan de construction et d'implantation pour un bâtiment accessoire (remise);

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, l'intégration par le style choisi sont similaires et s'agencent très bien à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 79-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet de construction et d'implantation d'un bâtiment accessoire (remise) proposé par le propriétaire du lot 6 366 501. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

329-2023

Demande de permis – Habitations 32 inc. – Bâtiment principal (4 unités – Garage - Stationnement– lot 6 572 977 (37, 39, 41 et 43, chemin du Sommet) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 572 977 a soumis une demande de permis pour la phase 2 soit : un bâtiment principal de 4 unités, un bâtiment accessoire isolé (garage) et des espaces de stationnement, respectant les marges de reculs applicables à la réglementation actuelle. Les travaux étant encadrés par le règlement sur le plan d’implantation et d’intégration architecturale;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leur implantation, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 80-2023 l’acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l’émission des permis nécessaires pour le projet de la phase 2 proposé par le propriétaire du lot 6 572 977. Adoptée à l’unanimité des conseillers(ère).

330-2023

Demande de permis – M. Maxime Boucher-Martin – Bâtiment principal et terrasse ouverte – lot 6 515 758 (141, rue de Sundance) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 515 758 a soumis une demande de permis de construction et d’implantation pour la construction d’un bâtiment principal et d’une terrasse couverte;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leur implantation, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 81-2023 l’acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l’émission des permis nécessaires pour le projet proposé par le propriétaire du lot 6 515 758 pour la construction d’un bâtiment

principal et d'une terrasse couverte. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

331-2023

Demande de permis – M. Maxime Boucher-Martin – Bâtiment principal et terrasse ouverte – lot 6 515 534 (200, rue de Cortina) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 515 534 a soumis une demande de permis de construction et d'implantation pour la construction d'un bâtiment principal et d'une terrasse couverte;

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leur implantation, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit.

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 82-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet proposé par le propriétaire du lot 6 515 534 pour la construction d'un bâtiment principal et d'une terrasse couverte. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

332-2023

Demande de permis – M. Carl Savard & Mme Nathaly Murillo – Bâtiment principal – lot 6 515 540 (150, rue de Sundance) – PIIA.

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 515 540 ont soumis une demande de permis, les plans de construction et d'implantation pour la construction d'un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, son implantation, sa composition et les matériaux sont conformes à l'intégration architecturale et s'agenceront à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 83-2023 l'acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'émission des permis nécessaires pour le projet proposé par les propriétaires du lot 6 515 540 pour la construction d'un bâtiment principal, sous réserve cependant du respect de la marge avant à 7.5 mètres

ou d'une autorisation d'un empiètement via une dérogation mineure à ce sujet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

333-2023

Demande de permis – M. Louis Deschenes – Rénovation extérieure – lot 5 913 235 (40, rue d’Innsbruck) – PIIA.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 913 235 a soumis une demande de permis pour la rénovation extérieure du bâtiment principal (porte, fenêtres et parement mural);

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté, son allure, son intégration par le style choisi sont similaires et s’agencent très bien à ce qui est déjà construit à proximité;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 84-2023 l’acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l’émission des permis nécessaires pour le projet proposé par le propriétaire du lot 5 913 235 pour la rénovation extérieure du bâtiment principal. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

334-2023

Demande de permis – M. Alain Deschenes et Mme Louise Girard – Bâtiment principal et accessoire (Garage) – lot 6 515 551 (118, rue de Banff) – PIIA.

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 515 551 ont soumis une demande de permis, le plan d’implantation, les plans de construction pour la construction d’un bâtiment principal et d’un bâtiment accessoire isolé (garage);

CONSIDÉRANT que les bâtiments projetés, leurs allures, leurs compositions et les matériaux sont conformes à l’intégration architecturale et s’agenceront à ce qui est déjà construit;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d’urbanisme pour étude et recommandations et qu’il recommande par sa résolution 77-2023 l’acceptation de la présente demande.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l’émission des permis nécessaires pour le projet proposé par les propriétaires du lot 6 515 551 pour la construction d’un bâtiment principal et d’un bâtiment accessoire isolé (garage), sous réserve cependant

d'une autorisation d'un empiètement dans la marge latérale sud via une dérogation mineure à ce sujet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

335-2023

Engagement – Greffier-trésorier et directeur général - 2024.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-David-de-Falardeau a procédé à un appel de candidatures visant à combler le poste de greffier-trésorier et directeur général de la municipalité à partir du 1er janvier 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues, les entrevues réalisées et la recommandation faite par le Comité de sélection, le tout accompagné d'un consultant externe indépendant.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Geneviève Migneault, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'engagement de M. Jimmy Houde au poste de greffier-trésorier et directeur général de la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, effectif à partir du 1er janvier 2024, au salaire annuel de 117 000\$, indexé de 2.5% pour les années 2025 à 2029 inclusivement, le tout sous réserve d'une probation de 6 mois au terme de laquelle la municipalité statuera de manière définitive concernant cet engagement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 19 h 26.

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**